

Vous êtes ici : Accueil » Actualités de votre ville

L'actualité de Mandelieu-La Napoule

Actualités

La ville en images

Les brèves

Associations

Initiatives

Infos travaux

Plan Local d'Urbanisme : deux réunions de concertation citoyenne

Après le diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exposés aux citoyens, la Ville de Mandelieu-La Napoule présentera les orientations générales du Plan Local d'Urbanisme lors de deux réunions publiques :

le jeudi 28 avril à 18h à Eden Parc pour le secteur Minelle/La Napoule et le mercredi 4 mai à 18h à l'Espace Léonard De Vinci.

Le nouveau règlement d'urbanisme de Mandelieu-La Napoule doit permettre de traduire et de mettre en œuvre le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Ce dernier, qui a fait l'objet d'un débat en conseil municipal en septembre 2015 après deux rencontres avec le public en juillet 2015, se décline en trois orientations : « une ville à dimension humaine », « une ville attractive à valoriser », « une ville des éco-mobilités à développer ». Le PLU entend préserver l'identité de « ville-jardin » de Mandelieu-La Napoule.

Ce nouveau temps de concertation sera l'occasion de débattre avec l'équipe municipale sur les grands principes réglementaires du futur PLU avant son arrêt et l'enquête publique prévus dans les mois suivants.



RÉUNIONS DE CONCERTATION CITOYENNE

Secteurs Minelle / La Napoule	Secteurs Capitou / Les Termes
le jeudi 28 avril 2016 à 18h	le mercredi 4 mai 2016 à 18h
à Eden Parc	à l'Espace Léonard de Vinci
494, avenue de Fréjus Paul Ricard	809, boulevard des Ecureuils

Rens. : 04 92 97 30 00 - (Accueil Hôtel de Ville)



Dispositif Canicule : il est temps de s'inscrire

A l'approche de l'été, le Centre Communal d'Action Sociale prépare la mise en place du dispositif de prévention du Plan Canicule. Comme les années précédentes, une procédure de recensement sera mise en œuvre dès le mois de mai au travers d'un courrier et questionnaire adressé au domicile des personnes âgées de plus de 65 ans et de plus de 60 ans pour celles en situation de handicap ou d'isolement.